



Valider les acquis d'une expérience bénévole **Isabelle Dennerly¹ - Bénédicte Halba²**

Article paru dans le numéro spécial de la revue de Centre Inffo, Actualité de la formation permanente, consacré à la « Validation des acquis de l'expérience en pratique », janvier-février 2003, n°182.

Des compétences acquises au cours d'un engagement associatif bénévole peuvent désormais permettre d'obtenir des diplômes selon des conditions précises. C'est une reconnaissance sociale importante du bénévolat. Avec la VAE, il est enfin reconnu que le monde associatif est un lieu de qualification et de développement des compétences au même titre que l'Ecole et, plus récemment, l'Entreprise.

La spécificité du monde associatif est de voir coopérer bénévoles et salariés au service de l'intérêt général. Les associations sont un lieu d'échanges et d'expérimentation. Une expérience bénévole peut servir de tremplin ou permettre de renouer avec une carrière professionnelle.

Le secteur associatif, lieu d'apprentissage informel

Un engagement associatif est l'occasion de mettre en pratique des enseignements théoriques (en particulier pour les jeunes), d'acquérir de nouvelles compétences, de s'essayer à de nouveaux domaines, de mettre à niveau des qualifications passées (pour les personnes qui ont été éloignées d'une activité professionnelle). Au sein des associations se créent des solidarités entre les générations, entre les sexes, entre des milieux sociaux différents.

Identifier, évaluer et valoriser l'apprentissage non formel et informel et les compétences acquises grâce à un engagement associatif sont des enjeux d'avenir pour le secteur bénévole. Il s'agit de reconnaître des qualifications informelles et de permettre à certains bénévoles qui le souhaitent de révéler leurs compétences « cachées » pour leur permettre de valider des compétences professionnelles, utiles aux individus, aux associations et aux responsables publics qui travaillent avec eux.

La définition d'un tel apprentissage est fournie par les textes européens. L'apprentissage informel et non formel découle des activités de la vie quotidienne, liées au travail, à la famille, aux loisirs, champs d'intervention privilégiés des associations. Cet apprentissage n'est pas structuré et généralement pas validé par un titre. Les formations proposées aux bénévoles n'ont qu'une reconnaissance interne à l'association et il est rare que les associations délivrent des certificats à leurs bénévoles pour « services rendus ». Les bénévoles se forment pour assurer la mission qui leur est confiée (accueil-écoute, montage d'un projet, gestion financière...).

¹ Auteure de « Bénévolat - Le Guide pratique », Editions Prat, Paris, 2002.

² Présidente de l'Institut de recherche et d'information sur le volontariat (IRIV) - www.iriv.net

Tous les domaines d'activité des associations sont concernés. Les champs sport, jeunesse et éducation populaire ont été précurseurs en la matière mais tous les autres secteurs associatifs (environnement, culture, humanitaire...) sont également partie prenante.

Les organismes de formation intervenant dans le champ associatif sont très sensibilisés à ce thème puisqu'une telle validation permettra une reconnaissance "objective" des formations qu'ils dispensent, notamment pour les bénévoles qui ont un accès moins facile à la formation.

Les collectivités locales qui travaillent avec les associations pourraient être des relais précieux pour un tel dispositif de validation. Les services publics de l'Etat, chargés de développer et d'encadrer la vie associative, sont également très impliqués, notamment les directions régionales et départementales de la Jeunesse et des Sports mais aussi les délégations à la vie associative (dont plus de 90% des cadres sont issus de l'administration Jeunesse et Sports).

Un tel dispositif répond aussi aux attentes des entreprises qui souhaitent de plus en plus prendre en compte toutes les dimensions de l'expérience d'un candidat et valoriser ses apprentissages informels. Il existe déjà, dans le secteur privé, plusieurs dispositifs pour évaluer les compétences d'un salarié : entretiens d'évaluation, bilans de compétences, portefeuilles de compétences, référentiels de compétences ... Chacun de ces dispositifs peut intégrer une dimension d'expérience bénévole, prise en compte en fonction du profil de l'évaluateur selon qu'il est plus ou moins sensibilisé à cet aspect.

Des effets bénéfiques pour les associations

La prise en compte de l'expérience bénévole est déjà reconnue au titre de compétences professionnelles. En effet, la loi du 6 juillet 2000 modifiant celle du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives a introduit une nouveauté importante : les qualifications nécessaires pour enseigner, animer ou encadrer, contre rémunération, une activité physique ou sportive, peuvent être obtenues par la validation des acquis de l'expérience professionnelle et bénévole. Cette possibilité a été élargie en janvier 2002 à l'ensemble des secteurs associatifs par la loi de modernisation sociale.

L'expérience acquise dans le cadre du bénévolat pourra désormais être prise en compte pour l'obtention d'un diplôme par le biais de la validation des acquis. Par exemple, un bénévole qui aura été trésorier d'une association pendant au moins trois ans pourra s'en prévaloir pour passer un diplôme de comptable ; une personne qui aura encadré bénévolement une équipe de sport pendant plusieurs années pourra faire valider son expérience pour le Brevet d'Etat d'éducateur sportif.

La durée de trois ans exigée par la VAE constitue, pour les associations, un engagement important pour fidéliser des bénévoles. Il faudra envisager pour eux des formules plus souples de manière à pouvoir passer d'une structure associative à une autre, le « turn-over » des effectifs bénévoles étant élevé. D'où l'enjeu clé d'un portefeuille des compétences.

Il est nécessaire maintenant de développer une information sur la VAE dans les associations ainsi que des outils d'évaluation et de certification propres au milieu associatif. Il faudra identifier, au sein des associations, les personnes capables de valoriser les compétences des bénévoles. Ces personnes devront être formées aux futurs outils et méthodes permettant la validation des acquis de l'expérience bénévole.

Les associations pourraient intervenir à plusieurs niveaux : informer dans le Point info, accompagner le bénévole pour monter son dossier, participer au jury qui délivre la validation.

La question se pose du financement de ce dispositif qui nécessitera un accompagnement par des experts et une mise en réseau pour les petites associations. Le Fonds national pour le développement de la vie associative (FNDVA) aura-t-il les moyens financiers d'assurer la mise en place de la validation des acquis de l'expérience dans les associations ? Des régions consacrent déjà dans le cadre de programmes de formation spécifiques, des fonds pour les bénévoles. A titre expérimental, en 2002, une régionalisation de la gestion du FNDVA a été menée en Lorraine et dans le Nord Pas de Calais. Cette déconcentration pourrait permettre aux petites associations locales de bénéficier de crédits. La prochaine loi de décentralisation devrait encore accélérer ce processus.

Une véritable reconnaissance de la Validation des acquis de l'expérience bénévole passe aussi par la mise en place de passerelles avec le secteur public (administrations impliquées et collectivités locales, au premier rang desquelles les régions mais aussi les départements) et le secteur privé.

L'impact attendu de la VAE auprès des bénévoles et des associations est la prise de conscience et la valorisation des compétences acquises lors d'une expérience bénévole, et de leur possible utilisation en dehors de l'association à des fins professionnelles, autrement dit, l'intégration de l'apprentissage informel dans le profil d'un candidat, au même titre que son parcours "officiel" et sur des bases plus "objectives".

Encadré :

Cette validation des acquis de l'expérience, qui concerne tous les bénévoles justifiant de trois ans d'engagement associatif, n'emporte pas l'adhésion de tous. Certains voient dans cette mesure une trop grande professionnalisation du bénévolat ; ce sont les mêmes qui sont hostiles à un statut du bénévole et à toute « instrumentalisation » du bénévolat. En revanche, ce dispositif est très utile pour certaines catégories de bénévoles : en particulier les jeunes qui ont eu des parcours professionnels chaotiques (succession de petits boulots ou de contrats aidés...), les parents qui ont interrompu leur activité professionnelle pour élever leurs enfants ou toute personne éloignée pour des temps plus ou moins longs du marché du travail. Un engagement associatif a pu être pour eux l'occasion de développer ou d'acquérir des compétences et de renouer avec une activité non salariée mais néanmoins professionnelle.

Les projets du secteur associatif en Europe

Le monde associatif est devenu un enjeu en Europe à la fois d'un point de vue social et du point de vue économique. Il mobilise des millions de bénévoles (entre 20 et 50% de la population adulte), ce qui correspond à plus de 4 millions d'emplois équivalents temps plein. Les associations font également appel à 5 627 372 salariés (7% de l'emploi total). En tenant compte du travail bénévole et du travail salarié, ce sont 9 637 270 emplois équivalents temps plein qui sont mobilisés.

Le travail bénévole est une des formes que peut revêtir l'apprentissage informel, dans un contexte particulier, l'association, lieu privilégié où se développe le bénévolat. Tous les pays européens (l'Europe des 15 et de plus en plus de pays d'Europe centrale et orientale) ont réfléchi sur la place et le rôle du travail bénévole, d'un point de vue social et économique.

Si la France a prévu un dispositif de validation des acquis de l'expérience bénévole, d'autres pays européens semblent plus avancés dans ce domaine. En Autriche, une initiative a été prise pour permettre à des personnes justifiant d'une expérience bénévole de postuler à des emplois publics. Aux Pays-Bas, une réflexion a été engagée pour intégrer, socialement et économiquement, certaines catégories de la population, grâce au bénévolat. La Suisse a également lancé l'idée d'une attestation de bénévolat, unique, valable et reconnue sur l'ensemble du territoire.

Dans sa communication Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (novembre 2001)³, la Commission européenne a insisté sur la nécessité de couvrir toute forme d'éducation, qu'elle soit formelle, non formelle ou informelle et de développer une culture de l'apprentissage.

« Valider l'éducation et la formation », priorité numéro 1 de la deuxième phase du Programme Leonardo da Vinci, met l'accent sur l'identification, l'évaluation et la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques

L'enjeu est de permettre aux bénévoles et aux associations d'élaborer et de valoriser un grand éventail de ressources en matière de qualifications et de compétences utilisables dans une perspective professionnelle. Il s'agit, en particulier, d'identifier les compétences « générales » comme la prise de responsabilité, l'esprit d'initiative, le sens de l'organisation, le travail en équipe.. qui peuvent être validées directement et celles qui permettront de créer des passerelles et de faciliter l'accès à des parcours individuels d'éducation et de formation, notamment pour toutes les compétences plus techniques comme la pratique d'un sport, l'informatique, le secourisme...

Pour valoriser leurs ressources humaines, les associations disposent, dans la plupart des pays européens (Allemagne, Autriche, France, Pays-Bas, Royaume-Uni...), de programmes de formation proposés par des fédérations, des collectivités locales et des organismes privés. Mais l'accès à la formation est très inégalitaire. Seules les structures fédérées ou les associations des régions dynamiques sur le plan associatif en bénéficient. Ce sont pourtant les petites et moyennes associations qui sont les plus nombreuses et les plus demandeuses de formation.

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun dispositif, accessible par tous, simple à trouver et à utiliser, au niveau national ou européen, permettant de valider les compétences acquises lors d'une expérience bénévole. L'Autriche réfléchit actuellement à un Portfolio (portefeuille) des compétences bénévoles mais un bénévole ou une association en France, en Italie ou en Pologne ne connaît pas l'existence d'un tel projet et ne saurait pas à quelles fins l'utiliser.

Un curriculum européen⁴, réalisé dans le cadre de Leonardo da Vinci, en 2000-2001, intitulé Encourager et faciliter le travail avec les bénévoles⁵ développe un programme de formation

³ Le texte de cette communication est accessible sur :

http://europa.eu.int/comm/education/life/index_fr.html

⁴ **Faciliter et encourager le travail avec les bénévoles**, initié par ISIS (Allemagne) en partenariat avec IRIV (France) et le Centre Européen (Autriche), dans le cadre du programme « Leonardo da Vinci » de la Commission européenne.

⁵ Initié par ISIS (Allemagne) en collaboration avec le Centre Européen (Autriche) et l'IRIV (France)

continue pour les professionnels intervenant dans le champ associatif. L'un des 11 modules proposés s'intitule « Développer les compétences et les qualifications des bénévoles-Le rôle de l'éducation dans le bénévolat ». Il précise les compétences à exiger des bénévoles, dans quels domaines particuliers et pour quels buts, sorte de pré-requis du bénévolat. Il propose aux bénévoles des pistes pour détecter, identifier et prendre conscience des compétences acquises et les utiliser pour un emploi salarié. Il envisage des formes de validation des compétences. Ce module est une base de proposition d'un réel bilan de compétences et un dispositif de validations des acquis de l'expérience bénévole.

De son côté, le projet autrichien réalisé par le VÖV 6 (Autriche) Engagement bénévole et éducation des adultes : identifier et évaluer l'éducation informelle a proposé, à partir des approches de cinq pays (Autriche, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Pays-Bas et Hongrie), une analyse sur la manière dont un engagement bénévole pouvait être considéré comme un apprentissage informel. L'approche est singulière : le projet s'est intéressé aux contradictions qui peuvent exister entre le développement des compétences et l'exercice d'une citoyenneté active.

Deux autres travaux européens apportent un éclairage particulier : le Pool d'information et forum de discussion sur Internet sur les enjeux du bénévolat/volontariat pour les associations⁷ et Bénévolat/volontariat : un atout pour les jeunes, une chance pour les associations. Le premier projet a permis d'identifier des initiatives innovantes menées par des associations, en particulier leurs relations avec le marché du travail et la promotion du développement économique régional. Le second a insisté sur les enjeux d'une expérience bénévole pour les jeunes, en particulier dans une perspective professionnelle.⁸

La Validation des acquis de l'expérience bénévole est un enjeu d'avenir pour les individus et les associations en intégrant cet apprentissage informel au même titre que son parcours "officiel" et sur des bases plus objectives et participer ainsi à l'"employabilité" durable⁹.

Isabelle Dennery, Chargée de mission bénévole au CICOS
Bénédicte Halba, Présidente de l'IRIV

ENCADRE : Un exemple d'attestation de travail effectué par des bénévoles :

Je, soussignée Madame Alpha. , Présidente de l'Association Epsilon. , certifie que Madame Gamma est bénévole au sein de l'association depuis février 1997. Durant ces cinq années, Madame Gamma a participé à la création de l'antenne Bretagne et à l'ouverture du service de permanence. De février à juin 1997, elle a été responsable de la commission « Vie pratique ». De octobre 1997 à juin 2002, au siège de l'association à Paris, elle a

⁶ *L'engagement bénévole et l'éducation des adultes : identifier et évaluer l'éducation informelle*, VÖV (Autriche) avec des partenaires au Royaume-Uni, en Italie, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Hongrie, dans le cadre du programme « Socrates » de la Commission européenne.

⁷ Bagso en collaboration avec ISIS (Allemagne), projet pilote européen réalisé avec la France (CLEIRPPA et IRIV), la Grèce (Sextant et la Croix Rouge), le Luxembourg (CEPS INSTEAD) et les Pays-Bas (NOV), avec le soutien financier de la Commission européenne.

⁸ *Bénévolat : un atout pour les jeunes, une chance pour les associations*, IRIV, Paris, 2001 ; groupe de travail initié par IRIV (France) avec la collaboration de ISIS (Allemagne), FIVOL (Italie), IRV (Royaume-Uni), AEVOL (Espagne) et NOV (Pays-Bas), dans le cadre du programme « Jeunesse pour l'Europe » de la Commission européenne.

⁹ Catherine Barbaroux, Déléguée générale, Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle, « Les deuxièmes assises de la formation professionnelle », Paris, 2002.

successivement assuré les fonctions suivantes : permanente à l'accueil des adhérents ; co-responsable dans l'équipe en charge des antennes de province ; coordinatrice nationale. Dans cette dernière fonction, elle a mis en place le réseau des coordinatrices régionales. Elle a été en outre responsable de la rédaction de la lettre d'information « Entre nous », destinée aux équipes de province afin de les mettre périodiquement en relations pour en parfaire la cohésion et vivifier l'esprit d'équipe. Simultanément, elle a suivi plusieurs formations au cours des séminaires annuels de l'association de 1997 à 2001. Elle a participé activement à la préparation des Assemblées Générales ordinaires de Epsilon et a été membre du Conseil d'Administration et du Bureau, de 1999 à 2002. Sa disponibilité, son sens aigu des responsabilités, son esprit d'initiative, ses compétences en informatique (traitement de texte et Internet), ont fait de Madame Gamma une bénévole très appréciée, particulièrement vive et efficace, faisant en toutes circonstances valoir son point de vue avec pertinence et conviction. Fait pour valoir ce que de droit.

Paris, le 10 juin 2002.

Madame Alpha, présidente de l'association Epsilon
